

# L'UNSA rencontre le DCSSA

## L'essentiel des points et sujets abordés par vos représentants UNSA

[Février 2024]

Ce 18 janvier 2024, l'UNSA a rencontré le directeur central du Service de Santé des Armées, le MGI MARGERIE assisté de Monsieur DUFON, conseiller personnel civil. Entre autres points, l'UNSA a tenu à entendre la direction sur :

- ✓ Feuille de route SSA
- ✓ Attractivité / Fidélisation
- ✓ JO
- ✓ Sujets Divers

Nadège Bezard du SSA et Laurent Tintignac de la fédération représentaient l'UNSA-Défense ce jour.

### Feuille de route

Les Etablissements de Ravitaillement Sanitaire des Armées (ERSA) seront robotisés. Une incompréhension est née des termes employés par le directeur évoquant la remilitarisation du SSA, signifiant davantage de donner toute sa place au sein du ministère des Armées. Dont acte.

L'Ecole du Personnel Paramédical des Armées (EPPA) verra ses effectifs d'élèves augmenter à hauteur de 100 à 120 Militaires Infirmiers et Techniciens des Hôpitaux des Armées (MITHA). Quant au nouvel hôpital de Marseille, non encore baptisé, il connaîtra un effectif de 1400 agents dès son ouverture.

A la question de l'UNSA sur la répartition civils/militaires en fin de Loi de Programmation Militaire, le Directeur ne sait pas encore traiter cette question, se contentant de rappeler que l'effectif SSA progressera de 450 agents supplémentaires.

Les travaux prévus en 2025 du nouveau bloc opératoire de Sainte-Anne, devraient s'étaler sur une période de 2 à 3 ans, afin de permettre la dotation en nouveaux matériels (radio) et d'optimiser le travail des chirurgiens. Pour ce qui concerne les nouveaux équipements, le SSA prévoit le remplacement à neuf et « au fil de l'eau » des ambulances, tant pour les OPEX que pour celles en service sur le territoire. Le nouveau Data Center de Suresnes a ouvert en décembre 2023, emploie quelque 40 agents dont 20 de la DIRISI. Le nouveau chef de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) est un « Dirisien ». La construction d'un second Data Center est en cours de réflexion.

### Fidélisation / Attractivité

L'UNSA a une nouvelle fois rappelé l'importance de la transposition des textes de la FPH et le vieillissement « naturel » de certains métiers paramédicaux. De ce fait, le recours au recrutement 4139-2 présente aussi un risque de distorsion générationnelle en augmentant les risques d'absence au titre de la maladie ou congés de longue durée.

L'UNSA rappelle son exigence de respecter le formulaire MP6 pour l'agent opérant une mobilité interne entraînant une modification du salaire. L'UNSA revendique le dégel de la prime de service et d'opérer les versements de majoration suite à avancement de corps ou de grade.

### Focus JO/JOP.

A la suite de cette audience, s'est tenue une réunion entre fédérations et DRHMD afin d'évoquer l'impact des JO/JOP et les conséquences pour les personnels civils impliqués.

Il a été question notamment de la circulaire de la 1<sup>ère</sup> Ministre de fin 2023 quant à la reconnaissance de cet investissement en matière indemnitaire s'échelonnant de 500 à 1000 et 1500€ selon le degré d'implication.

Pour cela, les mesures s'appuieront sur les dispositifs indemnitaires existants sans qu'il soit besoin d'en créer de nouveaux, mais avec un financement interministériel :

- Majoration du CIA pour les fonctionnaires
- Majoration de la Prime de Rendement pour les ouvriers
- Dispositif à l'étude pour les contractuels

L'ensemble des paramédicaux, à l'exception des infirmiers défense, ne disposent pas de possibilité de versement d'un CIA complémentaire, n'étant pas éligibles au régime RIFSEEP, l'UNSA attend une mesure exceptionnelle afin de reconnaître cet engagement au même titre que les autres agents du MinArm.

Ces agents seront sans aucun doute en première ligne avant, durant et après la période critique, bien plus que ne laissent prévoir les simulations... encore floues.

Le DCSSA a rappelé aux chefs d'établissement de déclencher le plan blanc en cas de nécessité.

**L'UNSA attend du MinArm une mesure indemnitaire spécifique pour ces agents. Il en va de l'équité et de la justice sociale.**

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau / 75007  
PARIS01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org  
portail-unsa.intradef.gouv.fr  
www.unsa-defense.org  
@UnsaDefense  
www.facebook.com/UNSADefense  
Unsa defense diffusion

Le SSA conduit une réflexion pour inscription dans les mesures catégorielles 2025, seulement sur la première partie avec un rebasage à 12%. Concernant la SP IBODE/IADE (Infirmier de Bloc opératoire / Anesthésiste) : oui elle existe mais une fois diplômés, les agents ne peuvent revenir en qualité d'ICSGS en attendant la sortie du concours. Le DCSSA a validé cette intervention et le DRH/SSA a relevé ce point.

**L'UNSA relève la conduite d'une réflexion SSA quant à l'extension de la Majoration de traitement Indiciaire (MTI) à certains métiers spécifiques. Sont concernés les agents Administratifs/Techniques/Logistique (ATL).**

**Pour ce qui concerne la population des agents au statut Ouvrier de l'Etat**, très faible au SSA, l'UNSA préconise les mesures individuelles au regard de cette réalité sociologique.

**L'UNSA a tenu également à aborder le sujet de la formation**, en rappelant, malgré le fait que quelque 600 actions de formation n'aient pu être honorées, nombre d'agents ont pu obtenir une formation par le recours au CPF et il est important que la communication autour du e-learning et le partage de catalogues entre employeurs (« gestes et posture » formalisée par le Service du Commissariat des Armées (SCA)) soient développés.

## Jeux Olympiques et Paralympiques

Cet évènement mettra le SSA sur le devant de la scène pour tout le ministère des Armées et le Service aura pour mission essentielle de soutenir les personnels militaires et civils impliqués dans l'organisation et/ou la sécurisation. Le SSA fait partie du « cercle d'investissement », ce sont d'abord les services de AHP et APHM qui seront « la ligne de front ». (concernant l'implication ou les impacts sur l'ensemble de la population SSA, voir encadré 1<sup>ère</sup> page, les attentes de l'UNSA-Défense).

## Autres sujets abordés lors de cet entretien

- L'UNSA demande au SSA de faire le point avec le CMG de Saint-Germain-en-Laye concernant **la liste des médecins agréés** (des anomalies et divers errements sont un constat et il y a lieu de faire le tri).
- **La thématique de l'inspection du travail** a bien été prise en compte et sera présentée lors d'un prochain CSA.

## En fin d'entretien, le DGARH revient sur les points relevés par l'UNSA et fera à son tour un retour sur ceux-ci auprès de vos représentants UNSA :

- **Le formulaire MP6** pour les paramédicaux et les soignants.
- **La prime Buzyn pour les cadres de santé.**
- Le SSA reste en relation avec le SCA concernant les **problèmes soulevés niveau management** (seuls 2 établissements sortent du lot). A la demande de l'UNSA, une enquête sera menée au niveau des bureaux RH et à l'ensemble des services dirigés par des commissaires.
- Un retour est attendu par le SSA sur **le texte des Dimanches/Jours fériés et nuits** de la part du CMG.
- Le SSA prend en compte la demande UNSA de disposer **d'un taux d'avancement (pro/pro) par période triennale pour les paramédicaux**. Il a fallu attendre décembre 2023 pour connaître les taux 2023 et aucun taux n'est encore annoncé pour 2024.
- **Le SSA prend en compte les remarques concernant les avancements « métiers » des paramédicaux** et la disparité des corps par région, comme le sentiment ressenti par vos représentants d'une (trop) importante autonomie au sein des HIA. S'il fallait illustrer ce propos avec l'exemple des JO à venir, il y aurait bien matière à dire... des consignes ministérielles balayées par des décisions et préconisations locales, sources d'inquiétude et de stress supplémentaires pour une population SSA dévouée qui n'a pas besoin « qu'on en rajoute une couche ».

L'UNSA remercie le directeur et son adjoint RH pour cet entretien qui a permis d'échanger sur le fond des sujets, sujets que les agents font remonter au quotidien à leurs élus et représentants. Nous savons que le Service de Santé des Armées est un lien majeur dans le dispositif ministériel, il le sera davantage dans la période qui vient. Le Ministre lui-même a rappelé le capital humain de ce Service, l'UNSA est en droit d'en attendre des retours visibles pour les conditions de vie, d'avancement et de respect des agents. Vos représentants ont fait le travail ce jour... comme tous les autres jours.

